

Ecotourisme

Ecotourisme

Entre tourisme de nature et développement durable

Longtemps défini uniquement comme une forme de tourisme reposant sur la nature, l'écotourisme est depuis 1990 également conçu et étudié comme instrument de développement durable. Le terme "écotourisme" renvoie donc d'une part, à un segment précis du marché et d'autre part, à un concept recouvrant un ensemble de principes.



La définition la plus abondamment citée aujourd'hui reste celle de la Société Internationale d'écotourisme :

"

L'écotourisme

est une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales".

Cette définition a été précisée pour les besoins de l'étude du marché de l'écotourisme en France commanditée par l'OMT* :

"

Au delà de l'appréciation et de l'observation de la nature, l'écotourisme implique de la part du tour-opérateur et de ses clients, un certain degré de responsabilisation par rapport à la destination visitée, un respect des sites et des cultures locales, un engagement, une implication personnelle qui vise à minimiser l'impact des visites, à maximiser les retombées financières locales et à contribuer à la conservation et au développement durable de la région visitée".

* Le marché de l'écotourisme OMT 2002